Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-263500456-20260916-52_2026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

VILLE DE BRUZ 35170

CCAS
Ville de Bruz

N° 52-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TOME 1 ACTES COMMUNICABLES

Séance du MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026
****

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 16 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bruz, légalement convoqué en date du 11 septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire.

PRESENTS : Sylvie LERUSSARD, Vincent BENJAMIN, Béatrix HUBERT, Marie-Pierre DURAND,

ABSENTS EXCUSÉS : Adeline BERLOUIN, Christian SPIESER, Sophie DESOUCHE, Philippe MOREAU

Conformément au Règlement Intérieur du CCAS approuvé le 27/05/2026, Mme Anne-Marie TILY, directrice de l'EHPAD, prend place en qualité de secrétaire.

N° 52 -2026 : MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION (DUD) - EHPAD LES BRUYERES

La circulaire DGAS/ATTS/4D n°2007-179 du 30 avril 2007 relative à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux instaure une obligation de "transparence de l'organisation de la personne morale gestionnaire et de la direction de l'établissement ou du service, s'agissant des délégations données au professionnel appelé à exercer la fonction de direction.

Suite au rapport d'inspection de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine, reçu le 20 mars 2020, ce document a été élaboré pour l'EHPAD.

La mise à jour du DUD est requise lors de qu'intervient toute modification relative aux personnes visées (délégants, délégataire ou sub-délégataires). Le DUD est présenté à l'assemblée avec les mises à jour concernées.
(Cf. annexe 1 : DUD)

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-263500456-20260916-52_2026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la mise à jour de ce document réglementaire.

VOTE : unanimité

Le Registre dûment signé
Pour Extrait conforme,
Le 16/09/26

Le Président du CCAS
Jean-René HOUSSIN

E.H.P.A.D. LES BRUYÈRES
35170 BRUZ